

# NOTE AUX PARENTS : MÉMENTO 2021-2022

## Écoles de Lamotte-Warfusée

### Services périscolaires et restaurant scolaire

#### 1. Écoles de Lamotte-Warfusée :

Lieu :

École de Lamotte-Warfusée - 27 route

Nationale



Horaires :

	ECOLE DE LAMOTTE
Matin :	9 h à 12 h
Temps du midi :	12 h à 13 h 45
Après-midi :	13 h 45 à 16 h 45

**CRISE SANITAIRE** : les horaires sont définis par l'équipe enseignante suivant le protocole sanitaire.  
 Classe de Mme LICETTE de 8 h 50 à 11 h 50 et de 13 h 35 à 16 h 35  
 Classes de Mme WARCOIN et Mme DESTALMINIL de 9 h à 12 h et de 13 h 45 à 16 h 45  
 Systématiquement un accueil à lieu 10 minutes avant.

**Contact** : Mme LICETTE, Directrice des écoles - **Téléphone** : 09 87 88 20 26

#### 2. Service périscolaire et Cantine :

##### a) Fonctionnement :

La Commune propose un service d'accueil le matin et le soir. Pour le temps du midi, un service de restauration scolaire est mis en place.

Lieu : Ancienne école de Warfusée rte Nationale

**Téléphone** : 03.22.90.21.58

HORAIRES	HEURE DEBUT	HEURE DE FIN
Accueil du matin :	7 h 30	9 h 00
Accueil du soir :	16 h 45	18 h 30
Restaurant scolaire :	11 h 45	14 h 00

TARIFS	Quotient < 600 €	Quotient entre 601 et 1000 €	Quotient ≥ 1 001 €
Accueil du matin :	2, 00 €	2, 25 €	2, 50 €
Accueil du soir :	2, 00 €	2, 25 €	2, 50 €
Tarif journée :	3, 00 €	3, 50 €	4, 00 €
Restaurant scolaire :	TARIF UNIQUE 4, 50 €		

## b) Inscriptions :

### – Accès aux services :

**1<sup>ère</sup> inscription** : **Un dossier unique** par enfant (même s'il vient à titre occasionnel) est à compléter et à nous retourner en mairie. Dossier disponible en mairie ou sur le site Internet de la Commune [www.lamottewarfusee.fr](http://www.lamottewarfusee.fr)

**Réinscription aux services** : un formulaire de réinscription à compléter et à nous retourner en mairie. Dossier disponible en mairie ou sur le site Internet de la Commune [www.lamottewarfusee.fr](http://www.lamottewarfusee.fr)

### – Options possibles :

- Inscription régulière aux services pour toute l'année scolaire (par ex : tous les jours de la semaine, ou tous les lundis uniquement, etc.), à renouveler chaque année,
- Inscription occasionnelle.

### – Modalités :

	Modalités d'inscription
Accueil du matin et du soir :	Inscription en début d'année par le biais du dossier unique. En cas de changement, vous pouvez contacter la mairie : – par mail : <a href="mailto:mairiedelamottewarfusee@orange.fr">mairiedelamottewarfusee@orange.fr</a>
Restaurant scolaire :	Inscription en début d'année par le biais du dossier unique. En cas de besoin ponctuel, la réservation pourra se faire : – par mail : <a href="mailto:mairiedelamottewarfusee@orange.fr">mairiedelamottewarfusee@orange.fr</a> – par le site Internet de la Commune : <a href="http://www.lamottewarfusee.fr">www.lamottewarfusee.fr</a>  <b><u>Date limite</u></b> : les commandes des repas se feront à la semaine. Ainsi, la date limite est fixée au <b>vendredi de la semaine précédente avant 10 h 00.</b>  <b><u>Toute prestation réservée (et non annulée si nécessaire) sera facturée.</u></b>

## 1 Facturation / paiement :

- Périodicité : mensuelle (chaque début de mois pour les prestations du mois précédent)
- Modalités de paiement :
  - Par virement via le portail sécurisé « **payfip.gouv.fr** »
  - Par chèque directement à la trésorerie d'Albert

## Mairie

3 rue Ulphy Cottinet - 80 800 LAMOTTE-WARFUSÉE - Tél. / Fax : 03.22.42.31.50  
Mail : [mairiedelamottewarfusee@orange.fr](mailto:mairiedelamottewarfusee@orange.fr)  
Site Internet : [www.lamottewarfusee.fr](http://www.lamottewarfusee.fr)

**Permanences téléphoniques** : lundi de 14 h à 19 h,  
Mercredi de 9 h à 13 h, jeudi de 10 h à 13 h et de 14 h à 19 h et le vendredi 10 h à 13 h  
**Accueil du public** : lundi et jeudi de 14 h à 19 h